



Date de dépôt : 12 août 2024

Rapport

de la commission des pétitions chargée d'étudier la pétition pour remettre l'éclairage sur la route de Lausanne entre Bellevue et Versoix

Rapport de Christina Meissner (page 3)

Pétition (2206-A)

pour remettre l'éclairage sur la route de Lausanne entre Bellevue et Versoix

Suite aux décisions d'économie d'énergie, les autorités cantonales ont décidé, à titre expérimental, de supprimer l'éclairage public de la route de Lausanne entre le rondpoint à la sortie de Bellevue et le rondpoint à l'entrée de Versoix, le reste de la route de Lausanne, de la gare Cornavin jusqu'à la fin de la traversée de Bellevue, continuant d'être éclairé.

Cette situation, si elle devait être confirmée, met en danger les riverains de la route de Lausanne, notamment ceux qui rentrent à pied, en venant de Bellevue, de Versoix et surtout de la gare du Creux-de-Genthod. Les autorités encouragent la mobilité douce et l'utilisation des transports en commun, mais ne semblent pas se soucier de la sécurité des usagers sur la portion du parcours à effectuer à pied. L'obscurité totale est également une source de danger supplémentaire sur cette grande artère pour les cyclistes et même pour les autres véhicules, surtout en cas de pluie.

Nous demandons aux autorités cantonales de mettre fin à cette mesure expérimentale, qui n'a fait l'objet d'aucune consultation ni d'aucune information auprès de la population, et de rétablir l'éclairage normal de la route de Lausanne en fonction de l'obscurité notamment durant les plages horaires du CEVA et des TPG. Le tronçon entre Bellevue et Versoix pourra ainsi être considéré comme zone d'exception où l'éclairage assure la sécurité des piétons.

N.B. 147 signatures

M^{me} Ariane de Agostini

6, chemin de Malagny-le-Lac

1294 Genthod

Rapport de Christina Meissner

La commission a traité cette pétition au cours de 3 séances en date du 29 avril et des 10 et 17 juin 2024. **Depuis le dépôt de la pétition, l'éclairage du tronçon a été remis en fonction en se calant sur les horaires des transports publics. Devenue sans objet, la commission a décidé à l'unanimité de son classement.**

L'ensemble des travaux ont été menés sous l'aimable présidence de MM. Sylvain Thévoz et Alexis Barbey. Nous remercions le procès-verbaliste M. Christophe Vuilleumier ainsi que M. Raphaël Audria, secrétaire scientifique de commission, pour leur accompagnement précieux et dévoué de nos travaux.

29 avril 2024 : Audition de M^{me} Ariane de Agostini et de MM. José Mico et Patrick Altwegg, pétitionnaires

M. Mico prend la parole et déclare que cette pétition est née durant l'hiver. Il déclare que le problème relève des piétons et des cyclistes qui se retrouvent dans le noir. Il pense qu'il y a un problème de sécurité pour la circulation, mais aussi sous l'angle des cambriolages.

M^{me} de Agostini déclare que ce segment n'est pas desservi par des bus et qu'il faut marcher un kilomètre sur cette route pour se rendre à une gare du CEVA. Elle pense que l'obscurité pose un problème de sécurité et elle craint qu'un accident se produise. Elle ajoute que, dans les chemins qui dépendent de la commune, il y a des éclairages et elle estime qu'il y a une discrimination.

M. Altwegg rappelle que le CEVA passe tous les quarts d'heure jusqu'à minuit. Les voitures mettent leurs grands phares sur ce tronçon et aveuglent les autres usagers. Il signale que l'éclairage de la route de Lausanne à la hauteur de la gare du Creux-de-Genthod éclairait aussi les deux rampes d'accès depuis la route du Creux-de-Genthod vers la route de Lausanne en direction de Bellevue ou de Versoix.

Questions des députés

M^{me} de Agostini répond, à propos de la date d'entrée en vigueur de la mesure, que cela fait deux hivers qu'il n'y a plus d'éclairage. Les gens pensaient que la situation était liée aux travaux qui se déroulent dans le village de Bellevue. Interpellé, l'office cantonal a répondu qu'il s'agissait d'un test mené durant une année et que, si le test se révèle concluant, les lampadaires ne seront pas rallumés, mais des situations d'exception peuvent être invoquées.

A propos des accidents, M. de Agostini déclare qu'une moto a eu un accident à cause de la chicane. M. Altwegg rappelle que l'aménagement de cette route a été modifié durant le COVID avec un zigzag qui n'est pas éclairé.

Une députée du Centre signale que le Conseil d'Etat a annoncé ces mesures d'extinction à titre de test le 28 septembre 2022. Elle signale qu'un test similaire a été mené dans sa commune avec une consultation des habitants et que maintenant tout est éteint à la satisfaction de tout le monde, justement grâce à cette consultation.

Elle rappelle alors qu'il y a toute une faune liée aux parcs et propriétés riveraines riches en végétation arborée qui se trouvent de part et d'autre de la route dans ce secteur. Cette faune se déplace à la faveur de l'obscurité. La lumière représente en effet un vrai problème pour la faune, car elle forme un mur infranchissable pour certaines espèces de chauve-souris, par exemple. Cela étant, elle imagine que des solutions alternatives pourraient être envisagées, comme se caler sur les horaires du CEVA. Les trains s'arrêtent à 1h30 et reprennent à 5h.

M. Altwegg déclare que les pétitionnaires ne sont pas opposés à une réduction de l'éclairage mais à une obscurité complète. M. Mico ajoute que la perspective de démonter ces lampadaires semble inquiétante alors qu'ils ont été mis en place il y a 5 ans à grands frais.

Un député MCG déclare que les statistiques indiquent que la suppression de l'éclairage entraîne une attention accrue des conducteurs et une baisse du nombre d'accidents, notamment sur l'autoroute, et il demande si les pétitionnaires ont connaissance de ces statistiques.

M. Altwegg répond par la négative et déclare que les pétitionnaires ont remarqué que les quatre voies à 80 km/h sont passées à deux voies à 60 km/h avec des chicanes, ce qui a diminué évidemment le nombre d'accidents.

M^{me} de Agostini déclare que, si l'automobiliste est ébloui par une voiture qui vient en face par nuit de pluie et qu'un vélo est mal éclairé, la situation est dangereuse.

A la question de savoir si les pétitionnaires veulent de l'éclairage sur la route ou les trottoirs, M. Altwegg répond que les lampadaires éclairaient toute la chaussée, mais qu'à présent il n'y a plus de lumière du tout. Il ajoute que les pétitionnaires proposent de mettre un éclairage à 5 mètres de hauteur sur le trottoir, côté lac.

A la demande de savoir si cette mesure permettrait aux automobilistes de circuler correctement, les pétitionnaires répondent que les voitures ont des phares et que des éclairages éclairent vers le bas uniquement, ce qui permettrait aux automobilistes de voir s'il y a des cyclistes.

Un député S déclare avoir constaté une situation similaire à Vernier et que la commune n'a pas voulu remettre les éclairages pour préserver la faune nocturne. Il demande si des détecteurs de présence pourraient représenter une solution.

M^{me} de Agostini répond qu'il semblerait que ce soit difficile à régler, ce d'autant plus avec des usagers se déplaçant à des vitesses différentes.

Le même député demande si la commune de Genthod a été contactée.

M^{me} de Agostini acquiesce et déclare que la commune a répondu que ce tronçon n'était pas de sa compétence, mais de celle du canton, raison pour laquelle cette pétition a été déposée.

M. Altwegg se demande s'il faut sauver la faune nocturne au détriment des piétons et des cyclistes.

10 juin 2024 : Audition de M. Gérard Widmer, directeur régional, OCT, et de M. Steve Hirschi, chef de service de l'entretien des routes cantonales, OCGC

Le président commence par annoncer qu'une pétitionnaire a adressé un courrier de remerciement à la commission, puisqu'il semblerait que l'éclairage ait été remis en fonction.

M. Hirschi prend la parole et déclare que ce tronçon fait environ 2 kilomètres et est composé d'une chaussée composée de deux voies TIM, 2 trottoirs et de 2 bandes cyclables. Il rappelle qu'en décembre 2022, 6 routes cantonales ont été obscurcies à l'exception des traversées piétonnes. Il ajoute qu'une communication a été réalisée à cet égard avec des informations données aux communes concernées et aux usagers. Il précise qu'un renforcement de la sécurisation a été apporté, notamment à l'égard des éléments en béton et des éléments verticaux. Il signale que l'on déplore deux accidents depuis lors, lesquels se sont déroulés de jour. Il mentionne que la route a été rééclairée depuis le 31 mai jusqu'à 1h du matin, l'obscurcissement durant maintenant jusqu'à 5h.

Questions des députés

Un député MCG évoque une étude sur le sujet qui signalait que les routes obscurcies renforçaient la vigilance des automobilistes.

M. Hirschi répond que cette constatation sert à de nombreuses études. Il ajoute que c'est un sentiment d'insécurité qui est à l'origine de cette pétition. Il remarque que c'est un débat passionné avec des tenants et des opposants. Il rappelle que des vélos dénués de phares renforcent ce sentiment d'insécurité.

Une députée Verte demande si cette extinction a été faite en fonction d'une trame noire.

M. Hirschi répond qu'en 2022, il s'agissait d'une économie d'énergie, mais il mentionne que l'extinction de la route de Satigny s'inscrit également dans le cadre d'une trame noire.

Un député PLR demande quel est le bilan de l'extinction qui a été réalisée en termes de biodiversité et il demande si d'autres tests sont envisagés.

M. Hirschi répond que les impacts sont difficilement mesurables. Il répète que ces extinctions ont été envisagées sous l'angle des économies d'énergie et que ce n'était pas un test. Il ajoute que parmi les 6 tronçons de route éteints précités, la majorité des luminaires n'ont pas encore été rallumés.

Une députée du Centre complète en mentionnant les effets bénéfiques de l'extinction des lumières. Elle rappelle qu'une motion (M 2240) adoptée par le Grand Conseil demandait que des tests soient réalisés.

Discussion interne et votes

Le président rappelle que l'un des pétitionnaires a écrit à la commission pour la remercier puisque l'éclairage a été réinstallé. Il pense qu'il est donc possible de classer cet objet.

Une députée du Centre rappelle que le canton a indiqué que l'éclairage avait été rétabli en se calant sur les transports publics. Elle pense que c'est un bon compromis entre la sécurité des habitants et la faune. Elle estime qu'il est donc possible de classer cette pétition.

Le groupe S soutient le dépôt, estimant le classement trop radical. Il observe que la sécurité des piétons et des cyclistes dépend de la lumière et que c'est un aspect qui doit ressortir du rapport.

Le président passe au vote du renvoi au Conseil d'Etat de la P 2206 :

Oui : –
Non : 15 (3 S, 2 Ve, 4 PLR, 1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 2 UDC)
Abstentions : –

Le renvoi de la P 2206 au Conseil d'Etat est refusé.

Le président passe au vote du dépôt sur le bureau du Grand Conseil de la P 2206 :

Oui : 3 (3 S)

Non : 12 (2 Ve, 4 PLR, 1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 2 UDC)

Abstentions : –

Le dépôt de la P 2206 sur le bureau du Grand Conseil est refusé. La P 2206 est donc classée.

P2206

POUR REMETTRE L'ÉCLAIRAGE SUR LA ROUTE DE
LAUSANNE ENTRE BELLEVUE ET VERSOIX



OFFICE CANTONAL DU GÉNIE CIVIL
DÉPARTEMENT DE LA SANTÉ ET DES MOBILITÉS

11.06.2024 Page 1

SITUATION



11.06.2024 Page 2

SITUATION

La chaussée est composée de 2 voies TIM - 2 bandes cyclables - 2 trottoirs



11.06.2024 Page 3

CONTEXTE

Ce tronçon a été éteint dans le cadre des **mesures d'économie d'énergie** souhaitées par le Conseil d'Etat (Task force énergie) **depuis décembre 2022**.

- **Route de Lausanne**
Tronçon entre Bellevue et Versoix
- **Route de Thonon**
Tronçon : Village de Corsier – Frontière Franco-suisse
- **Route du Pont-Butin**
Tronçon : Av. d'Aire – Route de Saint-Georges
- **Route de Meyrin**
Route de Pré-Bois - Avenue de Mategnin
- **Route de Satigny**
Tronçon : Route du Mandement – Route de Montfleury
- **Route du Bois-de-Bay**
Tronçon : Route de Peney – Rte d'Aire-la-Ville

Extinction totale
sauf les passages
piétons et les zones
d'approches



11.06.2024 Page 4

COMMUNICATION

INFO MOBILITÉ:

**MESURES
D'ECONOMIES D'ENERGIE**

**EXTINCTION
DE L'ECLAIRAGE
PUBLIC**

Plus d'informations:
GE-TRANSPORTS à votre service
☎ +41 22 546 87 00
✉ ge-transport@etat.ge.ch
🌐 avisdetravaux.ge.ch




DEPARTEMENT DES INFRASTRUCTURES



Une information détaillée
aux communes
concernées (Genthod,
Bellevue et Versoix) a
été réalisée avant
extinctions



11.06.2024 Page 5

SECURISATION RENFORCEE AVANT EXTINCTION

**A noter que :**

Selon la police
cantonale, 2 accidents
ont été recensés
jusqu'à aujourd'hui
mais uniquement en
journée (11h et 15h40)

11.06.2024 Page 6

AUJOURD'HUI ?

Dans un souci d'apaisement et afin de "gommer" le sentiment d'insécurité des usagers l'Office cantonal du génie civil (OCGC) du département de la santé et des mobilités (DSM) a procédé à l'extinction exceptionnelle au cœur de nuit (entre 1h00 et 5h00), **depuis le vendredi 31 mai 2024**

